

BORDEAUX INTERNATIONAL SCHOOL

FRAIS ANNUELS 2010 – 2011

	Maternelle 4 Matinées (2½ - 3 ans)	Maternelle Journées (4 - 5 ans)	Primaire (- 9ans)	Primaire (9 ans +)	Lower Middle School (10 - 11 ans)	Upper Middle School / IGCSE (11 - 16 ans)	A Level (apd 16 ans)
Frais de scolarité	2 680	5 080	5 430	5 700	9 200	12 400	14 870
Repas	(pas de repas)	540	540	970	inclus	inclus	inclus
Matériels	255	520	520	520	inclus	inclus	inclus
TOTAL	2 935	6 140	6 490	7 190	9 200	12 400	14 870

Caution-préavis * (remboursable)	850 €	1 650 €	1 800 €	1 900 €	3 050 €	4 050 €	4 900 €
--	-------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

FRAIS A L'INSCRIPTION

Frais de dossier (non-remboursable)	
1 ^{er} enfant	500 €
2 ^{ème} enfant	400 €
3 ^{ème} enfant	300 €
4 ^{ème} enfant	Gratuit

INTERNAT (hébergement en famille-hôtesse Française)

Internat en semaine (Lundi – Vendredi)	5 430 €
Internat temps complet (weekends inclus)	8 040 €
Tarif d'organisation Famille d'Accueil (pour tout changement en cours d'année)	180 €

DIVERS

Cours de soutien linguistique – Maternelle & Primaire	800 €
Cours de soutien linguistique – Middle School & Secondaire	1 000 €

NB : Dans le cas d'exclusion définitive d'un élève prononcée par le Conseil de Discipline, les frais liés à la scolarité ne seront pas remboursés

REDUCTIONS, MODALITES & CONDITIONS DE PAIEMENT

REDUCTIONS (sur frais de scolarité)

- a) Une année payable d'avance avant le 1er Juin - 5 %
- b) Paiement trimestriel (aux dates requises, voir ci-dessous) - 3 %

DATES DE PAIEMENT TRIMESTRIEL

(La réduction est accordée si les dates de paiements sont respectées et est appliquée au dernier paiement)

- 1^{er} Juin pour le 1^{er} Trimestre
- 1^{er} Septembre pour le 2^{ème} Trimestre
- 1^{er} Janvier pour le 3^{ème} Trimestre

PAIEMENT MENSUEL

Les paiements mensuels commencent le 1er juin et se terminent le 1er mars de chaque année scolaire, soit un total de 10 mois (ne s'applique pas à la caution-préavis).

RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, un supplément de 15% sera facturé. L'école se réserve le droit de demander le versement de la totalité des frais annuels en avance.

CONTRAT : Les parents doivent signer un contrat qui est renouvelé chaque année.

FRAIS DE SCOLARITE & MATERIEL

- Sont compris : les cahiers ; utilisation de livres scolaires et de matériel spécialisé en classe ; accès aux ordinateurs, logiciels, Internet et au réseau de l'école ; la plupart des visites et sorties en temps scolaire
- Sont exclus : fournitures personnelles ; examens externes ; leçons de musique privées ; assurance personnelle ; sorties en dehors du temps scolaire ; cours de soutien linguistique en Français ou Anglais.

PREAVIS *

Tout départ de l'école doit être notifié un trimestre à l'avance (détails dans contrat). La caution-préavis d'un montant égal à un tiers des frais est demandée à l'inscription. Elle est remboursée après solde de tout compte en juillet.

FRAIS DE DOSSIER

Payables à l'inscription et accompagnés du formulaire d'inscription. Non remboursable.

COURS DE SOUTIEN LINGUISTIQUE

Si nécessaire, cours de langue supplémentaires pour les élèves dont le Français ou l'Anglais n'est pas la langue première/maternelle.